



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages

L'actu du GDS p.6

Vous n'êtes pas encore venu à nos formations. Qu'attendez-vous pour nous rejoindre cet automne ?

Sanitaire p. 4

Il est encore temps de protéger son troupeau contre la Toxoplasmose

L'ACTU DU GDS p. 8
NOUVEAU : plus de sérénité avec le Pack Premium



Michel DUQUESNE,
Président de la section ovine-caprine du GDS 50



Cher(e) adhérent(e),

Cette année, la section ovine-caprine du GDS sera présente à deux événements phares pour les éleveurs d'ovins : le concours de Gavray le jeudi 3 août et la Foire de Jobourg le samedi 5 août. N'hésitez pas à venir nous rencontrer : des élus de la section ainsi que l'équipe du GDS seront présents pour échanger avec vous.

Nous profiterons de ces moments conviviaux pour vous présenter la nouveauté 2023 : le Pack Premium. Vous pouvez d'ores et déjà retrouver des informations à son sujet

en fin de numéro. Son objectif : renforcer la prévention et le capital santé de votre cheptel.

Je remercie les éleveurs de la section qui portent toujours un grand intérêt vis-à-vis de nos formations. Nous poursuivons cette année notre rythme avec 4 sessions ovines et 1 session caprine. La formation sur le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène, dédiée aux producteurs fermiers, fait également son grand retour ! J'espère vous revoir nombreux !

Bonne lecture.



Sommaire

LES INFOS VÉTÉRINAIRES

Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2022-2023.....	3
Une nouvelle visite sanitaire en 2023 et 2024.....	3

DU CÔTÉ SANITAIRE

Il est encore temps de protéger son troupeau contre la Toxoplasmose.....	4
Prenez garde à la Listériose.....	5
L'autopsie : un bon moyen d'identification des causes de mortalité.....	4-5

L'ACTU DU GDS

Vous n'êtes pas encore venu à nos formations. Qu'attendez-vous pour nous rejoindre cet automne ?.....	6
Le contrat producteur fermier : un véritable atout pour suivre la qualité de vos produits.....	7
NOUVEAU : plus de sérénité avec le Pack Premium.....	8
On se retrouve en août.....	8
NOUVEAU : un site internet flambant neuf pour le GDS....	8

Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche
Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LO CEDEX
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds50.com - gds50@gds-manche.fr
Directeur de la publication : Morgane CASSET - Textes : GDS - Photos : DR, GDS 50
Impression : Nii - 2306-0103 - n° ISSN 0241 0060

L'actu en dessin





Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2022-2023

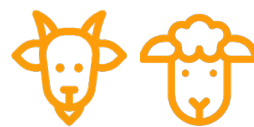
Le vétérinaire sanitaire fixe lui-même les dates et heures de ses interventions à condition que :

- Le caractère collectif des opérations soit respecté : animaux rassemblés ;
- La contention correcte des animaux soit assurée : animaux attachés ou introduits dans un couloir de contention ou au cornadis ;
- Les inventaires de cheptels soient mis à jour avant le passage du vétérinaire ;

Les vétérinaires sanitaires relèvent sous leur responsabilité les numéros d'identification des animaux qui font l'objet d'une opération de prophylaxie.

	MONTANT EN €	HT	TTC
VISITES SANITAIRES			
Frais de déplacement (forfait)		14,97	17,96
Fourniture du matériel à usage unique nécessaire aux prélèvements		0,00	0,00
Frais d'expédition des documents et prélèvements		4,94	5,93
ACTES TECHNIQUES			
Visite d'exploitation pour dépistage sérologique et le maintien des qualifications acquises de cheptel		29,94	35,93
Visite d'exploitation nécessaire au contrôle des animaux avant la vente ou nouvellement introduits		29,94	35,93
Visite d'exploitation relative aux contrôles sanitaires officiels		29,94	35,93
Prélèvement à l'unité ou par animal		2,99	3,59
Acte de vaccination ou d'injection lorsqu'elle est rendue obligatoire (non compris la fourniture du vaccin)		1,50	1,80

Une nouvelle visite sanitaire en 2023 et 2024



Le thème de la visite sanitaire pour les années 2023 et 2024 portera sur la nouvelle Loi de Santé Animale.

UNE VISITE OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Aussi existante dans les autres filières animales, l'État a mis en place depuis 2017 une visite sanitaire dans les troupeaux de petits ruminants. Cette visite a pour objectif d'échanger avec votre vétérinaire sanitaire sur un thème défini par l'État, afin de vous sensibiliser et de vous conseiller sur des aspects sanitaires. Les réponses au questionnaire sont transmises à l'État de façon anonyme. Aucun contrôle, ni sanction peuvent donc être engagés suite à cette visite.

Cette visite obligatoire concerne tous les cheptels qui possède plus de 40 ovins ou 20 caprins reproducteurs, et les élevages d'engraissement de plus de 25 agneaux ou cabris. En 2023, les vétérinaires sanitaires visitent les troupeaux dont

le numéro de cheptel se termine par un chiffre impair. Ceux dont le numéro de cheptel se termine par un chiffre pair seront visités en 2024.

Les objectifs de cette visite sont :

- La présentation des grands principes de la Loi de Santé Animale (LSA) et de la responsabilité des éleveurs dans sa mise en œuvre, notamment au sujet des principes de la surveillance et de la biosécurité,
- La sensibilisation aux symptômes de certaines maladies listées dans la LSA : la Fièvre Q, la Paratuberculose et la Clavelée ovine / Variole caprine.

Les frais vétérinaires de cette visite sont intégralement pris en charge par l'État. Vous n'aurez aucun argent à déboursier. Cette visite doit être l'occasion d'un temps d'échange entre vous et votre vétérinaire

avec pour objectif l'amélioration de l'état de santé de votre troupeau.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



Les visites sanitaires porteront sur la LSA en 2023 et 2024.



Il est encore temps de protéger son troupeau contre la Toxoplasmose

La Toxoplasmose est une des causes principales d'avortements aussi bien chez les ovins que chez les caprins. En 2022, près de la moitié des avortements analysés dans le département de la Manche avait pour origine cette maladie.

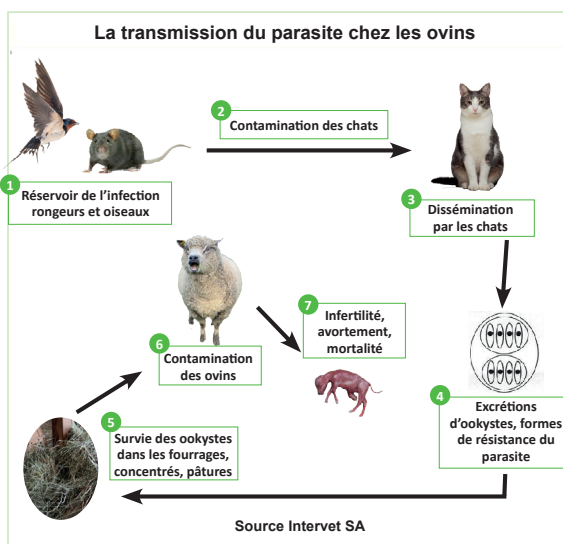
UNE CONTAMINATION DIFFICILE À MAITRISER

Les ovins et les caprins se contaminent en consommant des aliments (céréale, herbe, fourrage, concentré) ou de l'eau souillés par les crottes d'un chat excréteur d'ookystes de toxoplasme. Les chats peuvent excréter plus de 10 millions d'ookystes par jour pendant 20 jours ! La survie des ookystes dans le milieu extérieur peut dépasser un an. Cette très forte excrétion des chats contaminés et la longue survie des ookystes facilitent la contamination des petits ruminants.



LE SAVEZ-VOUS ?

Les signes évocateurs de la Toxoplasmose peuvent être rencontrés dans d'autres maladies. La confirmation d'une suspicion par des analyses est indispensable. **Le GDS 50 peut rembourser 75 % du montant hors taxes des analyses aux adhérents de la section.** N'hésitez pas à nous contacter lors de suspicion.



DES VACCINS À COMMANDER SUFFISAMMENT À L'AVANCE

La Toxoplasmose peut être prévenue par :

- Une dératisation régulière,
- Un stockage protégé des aliments : éviter le vrac ou le libre-service,
- Un nonaccès des chats aux bâtiments d'élevage et aux stocks d'aliments,
- La castration des chats.

En cas de difficulté de maîtrise de ces risques, une vaccination des femelles ovines, au moins des

agnelles, avant la mise à la reproduction peut être envisagée. Parlez-en à votre vétérinaire suffisamment à l'avance car ce vaccin demande un délai pour sa fourniture.

Des solutions, notamment la vaccination, existent pour mieux maîtriser la Toxoplasmose, mais il faut y penser dès maintenant.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



LE SAVEZ-VOUS ?

La Toxoplasmose peut être responsable de troubles graves chez :

- Les femmes enceintes : « fausse couches », anomalies nerveuses ou oculaires chez l'enfant,
- Les cancéreux ou sidéens : atteinte du cerveau,
- Les malades sous traitement corticoïdes ou immunosuppresseur.

Encore une bonne raison pour lutter contre cette maladie.

DES CONSÉQUENCES SANITAIRES IMPORTANTES

La Toxoplasmose peut être à l'origine de nombreux troubles de la reproduction, entraînant des pertes économiques conséquentes :

- Présence de nombreuses femelles vides,
- Série d'avortements précoces ou tardifs,
- Recrudescence de mortalité des nouveau-nés.

L'autopsie : un bon moyen d'identification

Les mortalités dans les troupeaux de petits ruminants laissent souvent les éleveurs désarmés :

- Mortalités subites sans signe préalable de maladie,
- Symptômes peu évocateurs,
- Nécessité de réaliser des analyses, pour identifier précisément la cause de la mort.

Lors d'une série de mortalités sur des ovins ou des caprins dans son cheptel, il est important d'en identifier l'origine, de façon à mettre en place des mesures de lutte efficaces. Le moyen le plus sûr d'en trouver la cause est la réalisation d'autopsies sur un animal mort récemment.

UN OUTIL BON MARCHÉ ET EFFICACE

Le laboratoire LABEO 50 à Saint-Lô propose des forfaits d'autopsie comprenant à la fois l'autopsie et les analyses (recherches de parasites, de bactéries, etc.).

Pour les adhérents de la section ovine et caprine, le GDS 50 rembourse 75 % du montant hors taxes des frais de laboratoire (plafonné à 2 autopsies par an), sous réserve de la demande préalable d'un numéro d'accord. La prise en charge du GDS déduite, l'autopsie vous



Prenez garde à la Listeriose



Ces dernières années, nous avons assisté à une recrudescence de cas de Listériose chez des chèvres et des chevrettes. Ces cas sont souvent dramatiques car ils entraînent des séries de mortalités.

DES TROUBLES NERVEUX GRAVES

La Listériose est due à une bactérie (*Listeria monocytogenes*), qui est surtout à l'origine de troubles nerveux. La maladie apparaît le plus souvent autour des mises-bas ou lors d'acidose digestive. Après une phase d'hyperthermie élevée (42°C) et d'abattement, des signes nerveux apparaissent :

- Des difficultés à se déplacer : le caprin trébuché, tourne en rond, finit par se coucher avec le cou et la tête rabattus sur le corps,
- Des anomalies du même côté de la tête : tête basse ou penchée, oreille et paupière tombantes, lèvres et langue pendantes, écoulement de salive,
- Un œil rouge, des troubles de la vue.

La mort survient le plus souvent en quelques jours. Les traitements antibiotiques sont décevants, car ils sont débutés trop tardivement.

LES ENSILAGES SOUVENT MIS EN CAUSE

Les *Listeria* se rencontrent dans les sols, l'eau, les crottes. Elles survivent jusqu'à un an dans le milieu extérieur. Les animaux s'infectent en mangeant un aliment contaminé. Les ensilages sont le plus souvent en cause, car ils peuvent être souillés par de la terre et les *Listeria* peuvent s'y développer facilement, notamment dans les ensilages mal conservés.



Les ensilages mal conservés peuvent favoriser le développement des *Listeria*.

DES MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Pour limiter le risque de cas de Listériose, des précautions s'imposent :

- Lors de la fauche, récoltez le moins de terre possible afin d'éviter de contaminer l'herbe,



LE SAVEZ-VOUS ?

En dehors des formes nerveuses, la Listériose peut être aussi responsable chez les caprins :

- D'avortements dans le dernier tiers de gestation,
- De septicémie avec une hyperthermie, de l'abattement, souvent accompagnés de diarrhée et une mort dans les 48 heures,
- D'un portage rare au niveau de la mamelle sans aucun signe.

- Lors de la confection d'un silo, fermez-le rapidement et hermétiquement. Respectez un délai d'au moins 3 semaines entre la confection et l'ouverture,
- Ajoutez un conservateur aux ensilages à risque,
- Bétonnez les surfaces de manœuvres devant le silo,
- Retirez les poches de moisissures des silos et faites attention aux trous dans les bâches,
- Nettoyez tous les jours les mangeoires et les râteliers, sans jeter les refus dans la litière,
- Faites un contrôle bactériologique annuel de l'eau du captage privé,
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les abreuvoirs dans les bâtiments et dans les pâtures,
- Curez et nettoyez régulièrement les bâtiments d'élevage.

En renforçant l'hygiène générale de l'élevage, on limite très fortement le risque de Listériose.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



LE SAVEZ-VOUS ?

La *Listeria monocytogenes* est dangereuse aussi pour les consommateurs, notamment de produits au lait cru. Les gens les plus exposés sont les femmes enceintes ou les personnes immunodéprimées ou très âgées. Le taux de mortalité peut atteindre les 30 %.

Le GDS 50 propose un contrat « Producteurs fermiers » aux éleveurs vendant des produits au lait cru. La *Listeria* fait partie des bactéries recherchées systématiquement dans le lait transformé. En effet, la réglementation impose l'absence de *Listeria* dans les produits finis (rendez-vous en page 7 pour en savoir plus sur ce contrat).

ation des causes de mortalité



revient entre 12 et 40 euros hors taxes selon le poids des animaux et les analyses réalisées.

Si une bactérie est isolée, le laboratoire pourra tester les antibiotiques utilisables pour aider votre vétérinaire à choisir le meilleur traitement.

En 2022, toutes les autopsies réalisées au LABEO 50 en partenariat avec le GDS ont permis d'identifier les causes de la mort.

En cas de mortalités, n'hésitez pas à demander des autopsies pour résoudre les problèmes sanitaires

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



Autopsie complète d'un mouton au Labéo 50



Vous n'êtes pas encore venu à nos formations. Qu'attendez-vous pour nous rejoindre cet automne ?



Le GDS 50 vous propose une nouvelle série de formations pratiques.



DES FORMATIONS APPRÉCIÉES PAR LES ÉLEVEURS

En 2022, **53 éleveurs** ont assisté aux quatre formations ovines et à la formation caprine organisées par le GDS sur des thèmes variés : la reproduction, les boiteries, les vermifuges, les maladies infectieuses et l'homéopathie. À l'issue de ces formations, plus de **98 % des participants étaient satisfaits**.

Depuis 2015, le GDS de la Manche a organisé **32 formations**, à destination des éleveurs de petits ruminants, qui ont réuni **424 participants !**

SEREZ-VOUS DES NÔTRES EN 2023 ?



La section ovine vous proposera quatre nouvelles formations animées par le docteur Pierre AUTEF, vétérinaire spécialisé en médecine des ovins à Bellac en Haute-Vienne :

• La pharmacie vétérinaire : quoi de neuf en 2023 pour les ovins ?

Mieux et moins utiliser les médicaments. Mieux appréhender la réglementation.

» Le mardi 17 octobre

• Comment garder son troupeau d'adultes en bonne santé ?

Savoir détecter une maladie infectieuse sur un adulte et prendre une décision quant à la conduite à tenir.

» Le mercredi 18 octobre

• Les maladies du jeune agneau ou comment assurer autour de la mise-bas ?

Savoir préparer les mères en vue de l'agnelage, être capable de gérer les agnelages difficiles, assurer la distribution du colostrum, savoir gérer les maladies du très jeune agneau.

» Le mardi 5 décembre

• Agneaux en croissance et agnelles de renouvellement : bénéfique et capital !

Savoir détecter une maladie infectieuse et prendre une décision quant à la conduite à tenir, être capable de mettre en place des mesures préventives.

» Le mercredi 6 décembre



De son côté la section caprine vous proposera une nouvelle formation animée par le Docteur Catherine Roffet, vétérinaire spécialisée en médecines alternatives des petits ruminants à Redon en Ille-et-Vilaine :

• Soigner ses caprins avec l'homéopathie : perfectionnement

Rappel sur les notions de bases, échanges sur les expériences, utilisation approfondie à partir de 2 exemples, travaux pratiques

» Le jeudi 30 novembre (journée complète en salle)



© GDS 50



© GDS 50

Toutes les formations ovines comprennent une demi-journée en salle et une demi-journée en élevage.

DES FORMATIONS À COÛT RÉDUIT

Le coût de chaque journée de formation est réduit pour les adhérents de la section. Il vous est demandé une participation financière de 35 euros, qui inclut le prix du déjeuner.



ATTENTION :

Pour éviter des désistements de dernière minute, cette année, le paiement de la journée s'effectue lors de l'inscription.



PENSEZ À VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT

Si vous êtes intéressé par l'une de ces journées de formation, pensez à remplir et à nous retourner le coupon d'inscription joint à ce bulletin, accompagné de votre règlement.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



LE CONTRAT PRODUCTEUR FERMIER : un véritable atout pour suivre la qualité de vos produits !

La Manche étant le premier département laitier, des producteurs ont fait le choix de diversifier leur activité en procédant à de la transformation laitière. Le GDS de la Manche, véritable interlocuteur auprès des éleveurs en matière de sanitaire, accompagne ces producteurs.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT PRODUCTEUR FERMIER DU GDS ?

Vous bénéficiez d'un **suivi renforcé de votre élevage** avec une collecte mensuelle de votre lait pour analyser les germes pathogènes. En cas de résultat défavorable, vous pouvez bénéficier d'un appui technique pour vous aider à la mise en œuvre d'actions correctives. Si besoin, des analyses complémentaires peuvent être réalisées.

En vous engageant dans ce contrat, les échantillons de lait sont analysés au LILANO et **remboursés à 100 % du montant hors taxes par le GDS**.

QUELS SONT LES GERMES RECHERCHÉS ?

Afin de répondre à votre **PMS (Plan de Maitrise Sanitaire)**, nous recherchons **les critères de base** : Listeria, Salmonelles. Les Escherichia coli et les Staphylocoques à coagulase positive sont également recherchés dans le cadre des critères d'hygiène. Si la totalité de votre lait est transformé, nous pouvons également analyser **les critères physico-chimiques** (germes, cellules, TB et TP).

UN ENJEU POUR LA SANTÉ PUBLIQUE ?

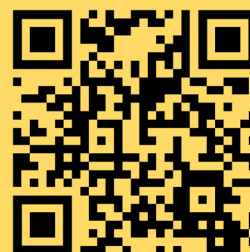
Suite aux différentes crises sanitaires, **les toxi-infections alimentaires sont aux cœurs des préoccupations des consommateurs**. En réalisant un contrôle mensuel de votre lait mis en œuvre, vous répondez à une attente sociétale de suivi renforcé.

Afin de matérialiser votre engagement, un macaron peut vous être délivré gratuitement, sur demande. Le GDS compte, à ce jour, **70 éleveurs engagés en contrat producteurs fermiers**. Pourquoi pas vous ?

Alexandra BOSCHEL
Assistante technique
Elodie HOUSTIN et Lucie TRUBLET
Conseillères sanitaires GDS 50



EN SAVOIR PLUS



NOUVEAU : plus de sérénité avec le Pack Premium.

La section ovine-caprine du GDS se développe et vous propose désormais un accompagnement plus approfondi via le Pack Premium.

Pour plus d'informations :



Anticipation

Sérénité



On se retrouve en Août !



Au concours de Gavray

Le jeudi 3 août

À la foire aux moutons de Jobourg

Le samedi 5 août



NOUVEAU !

Un site internet flambant neuf pour le GDS ! Venez le découvrir et le parcourir sur gds50.com

